



Achat de maison de ville avec un vice caché ?

Par **maxiplus**, le **14/04/2008** à **16:07**

Bonjour,
Je vous explique ma situation.
J'ai acheté une maison de ville le 17.04.07, depuis cette date je réalise quelques travaux de rénovation.
Lorsque je rénove les plafonds de deux chambres, qui donnent dans les combles, je découvre que la poutre maîtresse de la toiture est complètement pourrie, ainsi que le conduit de cheminée qui la jouxte.
Des tas de questions se posent alors :
- A qui la faute, aux anciens proprio (Vice caché), malgré la clause d'exonération des vices cachés
- Aux experts, 2 sont passés celui pour les parasites, le plombs... et celui pour l'accord du crédit à taux zéro. Le premier signale simplement des traces d'attaque et d'humidité au niveau de la panne faîtière.
J'ai appelé l'expert juridique de mon assurance habitation, qui m'ont conseillé de faire un courrier aux anciens proprio en leur expliquant la situation, et il m'a également dit que les experts n'y étaient pour rien, que leur mission était bien précise.
Alors que pensez-vous de la conduite à tenir, ai-je vraiment un quelconque recours ?
De plus que les travaux doivent avancer car ma femme va accoucher en juin, je ne voudrais pas tout précipiter et rater quelque chose.
Merci